



COLLÈGE O'SULLIVAN DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR LES ÉTUDIANTS

Août 2022

TABLE DES MATIERES

1. MESURES EXCEPTIONNELLES PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19	1
1. PERSONNEL ADMINISTRATIF.....	1
2. CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022.....	2
3. COMPORTEMENT ET ATTITUDE EN PRÉSENTIEL OU EN CLASSE VIRTUELLE	4
4. PROBLÈME D'ORDRE PÉDAGOGIQUE	4
5. INTÉGRITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	5
6. HEURES DE COURS	5
7. HORAIRE.....	5
8. ABSENCE D'UN PROFESSEUR.....	5
9. OMNIVOX SERVICES EN LIGNE	5
10. ÉDUCATION PHYSIQUE.....	6
11. DEMANDE D'ATTESTATION DE FRÉQUENTATION ET DEMANDE DE BULLETIN.....	6
12. CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	6
13. COMMANDITE.....	6
14. L'ATTESTATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE.....	6
15. LA RÉINSCRIPTION DES ÉTUDIANTS.....	6
16. PROCÉDURE D'IMPRESSION DANS LES LABORATOIRES INFORMATIQUES ET À LA BIBLIOTHÈQUE ..	7
17. RÉSEAU SANS FIL.....	7
18. BIBLIOTHÈQUE	7
19. SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE	8
20. CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE.....	11
21. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE.....	12
22. RÈGLEMENTS DU COLLÈGE	14
23. POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (VCS) .	15
24. SERVICE DE PLACEMENT.....	16
25. SERVICES FINANCIERS	16
26. BOURSES ET PRIX DE MÉRITE.....	17

1. MESURES EXCEPTIONNELLES PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19

La situation de la COVID-19 est prioritaire pour la direction du Collège O’Sullivan de Montréal. Les directives et les recommandations de la Santé publique et du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur seront mises à jour de façon continue.

L’étudiant doit respecter les règles d’hygiène de base à l’intérieur du collège :

Si vous avez des inquiétudes ou des questions en lien avec votre santé ou celle d’un proche ou si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de la COVID-19, consultez le site suivant : www.quebec.ca/coronavirus.

Pour déclarer tout diagnostic eu COVID-19, adressez-vous à madame Chantale Boulet, directrice des études par courriel au cboulet@osullivan.edu ou par téléphone au 514-866-4622 poste 126.

1. PERSONNEL ADMINISTRATIF

DIRECTION GÉNÉRALE		LOCAL
ROUSSEAU, Joanne	Directrice générale	309-B
MANSOUR, Nariman	Directrice générale adjointe	01
DENIS, Philippe	Responsable des équipements et du studio de plateau de tournage	110-A
DUMOULIN, David	Directeur des services financiers	309-C
GRAVEL, Steve	Responsable du soutien informatique	R3-04
KOOMSON, Nina	Responsable des comptes des étudiants et de l’aide financière	310
ROUSSEAU, Pierre	Responsable des ressources matérielles	313
BARRETTE, William	Responsable du soutien technique et de la reprographie	312-A
DIRECTION DES ÉTUDES		
BOULET, Chantale	Directrice des études	300-A
IENTILE, Amanda	Registraire	300-B
CHEURFA, Fatma	Adjointe administrative	Réception
KADOURI, Soukaina	Coordonnatrice du Centre d’aide et des services adaptés	Bibliothèque
SERVICE DES ADMISSIONS, STAGES ET PLACEMENT		
CARLE, Lucie	Conseillère aux admissions et placement	01
HEALY, Micheline	Conseillère aux stages et placement	01
LA MANNA, Dominic	Conseillère aux admissions	01
VIE ÉTUDIANTE		
Renaud, Mélina	Coordonnatrice à la vie étudiante	301-A
PERSONNEL ENSEIGNANT		
Département de français, d’anglais, de philosophie et d’éducation physique		210
Département de Techniques juridiques		211
Département de Techniques administratives		212
Département de Technologie des médias et plateau de tournage		212
Département de Techniques d’archives médicales		200-A

2. CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

AUTOMNE 2022

Lundi 22 août Lundi 5 septembre Semaine du 13 sept.- 4^e sem.	DÉBUT DES COURS Fête du travail (congé) Résultat d'une évaluation sommative ou formative doit être inscrit dans LÉA
Mardi 20 septembre	DERNIER JOUR POUR ABANDONNER OU OBTENIR UNE ÉQUIVALENCE, UNE SUBSTITUTION OU UNE DISPENSE POUR UN COURS. SI UN COURS EST ABANDONNÉ APRÈS CETTE DATE, L'ÉTUDIANT AURA UN ÉCHEC
Lundi 3 octobre Mardi 4 octobre	Élections provinciales (cours annulés) Horaire du lundi (reprise des cours manqués lors d'un lundi de congé)
Lundi 10 octobre Semaine du 10 oct. – 8^e sem.	Action de grâces (congé) Semaine d'examen de mi-session pour les cours de la formation spécifique des programmes de Techniques juridiques et Paralegal
Semaine du 17 oct. - 9^e sem.	Les cours sont annulés pendant les jours des 12, 13, 14, 15 et 18 octobre à l'exception des programmes de Plateau de tournage, Techniques de bureau et Transcription et secrétariat médical Un minimum de 35% de la note finale doit être cumulé dans LÉA
Semaine du 31 oct.. – 11^e sem. Lundi 5 décembre Du 6 au 16 décembre Mercredi 14 décembre	45% de la note finale doit être cumulé dans LÉA FIN DES COURS Période d'examens Épreuve ministérielle en français et en anglais

HIVER 2023

Lundi 16 janvier Semaine du 6 févr.-4^e sem. Mercredi 15 février	DÉBUT DES COURS Résultat d'une évaluation sommative ou formative doit être inscrit dans DERNIER JOUR POUR ABANDONNER OU OBTENIR UNE ÉQUIVALENCE, SI UN COURS EST ABANDONNÉ APRÈS CETTE DATE, L'ÉTUDIANT AURA UN ÉCHEC
Semaine du 27 février Semaine du 6 mars-8^e sem.	Semaine de lecture (congé) Semaine d'examen de mi-session pour les cours de la formation spécifique des programmes de Techniques juridiques et Paralegal Les cours sont annulés pendant la semaine du 14 mars à l'exception des programmes de Plateau de tournage et Techniques de bureau
Semaine du 20 mars - 9^e sem. Semaine du 3 avril - 11^e sem. 7 avril et 10 avril	35% de la note finale doit être cumulé dans LÉA 45% de la note finale doit être cumulé dans LÉA Congé de Pâques
Vendredi 5 mai Du 8 au 12 mai Du 8 au 19 mai Mercredi 17 mai	FIN DES COURS Période d'examens pour les programmes d'AEC Période d'examens pour les programmes de DEC Épreuve ministérielle en français et en anglais

ÉTÉ 2023

Lundi 15 mai	DÉBUT DES COURS
Lundi 22 mai	Journée nationale des Patriotes (congé)
Vendredi 26 mai	DERNIER JOUR POUR ABANDONNER OU OBTENIR UNE ÉQUIVALENCE, UNE SUBSTITUTION OU UNE DISPENSE POUR UN COURS. SI UN COURS EST ABANDONNÉ APRÈS CETTE DATE, L'ÉTUDIANT AURA UN ÉCHEC SEULEMENT pour les élèves du programme NWY.1M qui ont commencé en septembre
Vendredi 2 juin	DERNIER JOUR POUR ABANDONNER OU OBTENIR UNE ÉQUIVALENCE, UNE SUBSTITUTION OU UNE DISPENSE POUR UN COURS. SI UN COURS EST ABANDONNÉ APRÈS CETTE DATE, L'ÉTUDIANT AURA UN ÉCHEC
Semaine du 19 juin	Un minimum de 25% de la note finale doit être cumulé dans la grille d'évaluation de l'étudiant sur Omnivox
Jeudi 22 juin	Horaire du vendredi (reprise des cours manqués lors d'un vendredi de congé)
Vendredi 23 juin	Fête Nationale (congé)
Vendredi 30 juin	Fête du Canada (congé)
Vendredi 14 juillet	Fin des cours pour les élèves de Plateau de tournage qui ont débuté en septembre
Vendredi 11 août	FIN DES COURS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX / DIRECTION DES ÉTUDES

3. COMPORTEMENT ET ATTITUDE EN PRÉSENTIEL OU EN CLASSE VIRTUELLE

Nous exigeons de tous nos étudiants un comportement respectueux envers les collègues de classe, les professeurs et les membres de la direction. Toute forme de violence, qu'elle soit verbale, psychologique ou physique ne sera pas tolérée au collègue. Les règlements concernant la ponctualité, la propreté, la tenue vestimentaire décente, la politesse, le savoir-vivre ainsi que tous les autres règlements permettent à l'étudiant d'acquérir une conduite professionnelle exigée sur le marché du travail.

Lorsqu'un étudiant dérange par son comportement le déroulement normal d'un cours en présentiel ou en classe virtuelle, le professeur exigera que l'étudiant quitte immédiatement la classe. Il pourra être expulsé par l'enseignant lorsque le cours sera en ligne. Certaines conditions seront exigées de la part du professeur afin que l'étudiant puisse réintégrer le cours. Une copie de ces conditions sera gardée dans le dossier de l'étudiant. En cas de récidive, l'étudiant sera expulsé du cours et obtiendra un échec.

Code d'éthique en classe virtuelle

1) L'attitude et le comportement pendant les cours en ligne :

Vous devez vous assurer d'un environnement propice à l'apprentissage. L'équipement informatique requis doit être fonctionnel en tout temps.

2) L'utilisation des outils informatiques :

L'étudiant doit utiliser la plateforme informatique recommandée par le collègue et participer de façon active en utilisant les boutons d'interactions : la main levée, les émoticônes ou le clavardage.

3) La caméra obligatoire :

Vous devez ouvrir votre caméra à la demande du professeur et fermer votre micro si vous ne l'utilisez pas.

4) La présence exclusive des étudiants aux cours :

Les cours en ligne sont diffusés pour le bénéfice personnel des étudiants. Les membres de la famille ou toutes autres personnes présentes dans la résidence de l'étudiant ne peuvent pas y assister.

5) L'absence et le retard :

L'étudiant doit se présenter aux cours en fonction de son horaire. Les retards et les absences seront enregistrés automatiquement sur le portail Omnivox.

6) L'éthique pendant l'évaluation :

Lors d'une évaluation ou examen en classe virtuelle, vous devrez obligatoirement maintenir votre caméra ouverte et fermer votre micro pour toute la durée, sous peine d'expulsion.

Tout étudiant qui ne se conforme pas aux règlements peut recevoir un avis de probation. Chaque dossier mis en probation sera révisé par le comité de résolution de conflits.

Le comité de résolution de conflits est un comité permanent formé de trois membres : la Directrice générale qui agit comme présidente, la Directrice des études et un coordonnateur de département.

4. PROBLÈME D'ORDRE PÉDAGOGIQUE

Si un étudiant a un problème d'ordre pédagogique, il doit d'abord rencontrer son professeur afin de trouver une solution. Si aucune entente n'est possible, l'étudiant doit voir le coordonnateur du professeur en question. Si le problème n'est toujours pas réglé, l'étudiant sera référé à la direction des études.

5. INTÉGRITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucune forme de plagiat ne sera tolérée.

Le plagiat sous toutes ses formes sera sanctionné selon la *POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)*, article 8.4

6. HEURES DE COURS

Les cours ont lieu généralement entre 8 h et 17 h du lundi au vendredi. Les responsabilités professionnelles de certains conférenciers et professeurs spécialisés à temps partiel ou des difficultés dans l'établissement des horaires peuvent exiger que certains cours aient lieu après les heures régulières.

Si l'étudiant est en retard, le professeur lui refusera l'accès en classe; il sera donc considéré comme absent. Les présences sont prises au début du cours, chaque période de 50 minutes compte pour une absence (exemple : les blocs de 3 heures comptent pour 3 absences). L'étudiant peut intégrer son cours soit à la pause ou au moment déterminé par son professeur.

7. HORAIRE

Les nouveaux étudiants reçoivent une version imprimée de leurs horaires. Les anciens étudiants récupèrent leurs horaires sur le Portail OmnivoX. Pour tout changement à l'horaire, l'étudiant doit rencontrer la registraire (local 300-B).

8. ABSENCE D'UN PROFESSEUR

Les absences des professeurs sont affichées au babillard situé à l'entrée du collège. Vous devez aussi consulter **OMNIVOX** où les professeurs affichent leurs absences ainsi que les travaux à faire. Par contre, si un professeur n'est pas en classe, l'étudiant doit consulter la direction des études avant de quitter les lieux.

9. OMNIVOX SERVICES EN LIGNE

Les étudiants et les professeurs du collège O'Sullivan de Montréal ont accès au système OmnivoX qui permet, par le biais d'Internet, d'effectuer plusieurs opérations en lien avec le cheminement scolaire. Afin d'accéder à OmnivoX, vous devez vous rendre sur le site Internet du collège et, sous la rubrique « vie étudiante », choisir OmnivoX, services en ligne. Vous pouvez aussi vous rendre à l'adresse suivante : <http://osullivan.omnivoX.ca>. S'il s'agit de votre première utilisation, vous devez cliquer sur « première utilisation ». Vous devez ensuite entrer votre numéro d'étudiant (les 7 chiffres du numéro de DA qui apparaît sur votre horaire) et suivre les instructions. Vous devrez avoir en mains votre code permanent.

10. ÉDUCATION PHYSIQUE

Afin d'obtenir le diplôme d'études collégiales, l'étudiant doit avoir réussi trois cours d'éducation physique. N'ayant pas de gymnase sur place, le collège a des ententes avec le YMCA:

1440, Rue Stanley
Montréal, (Québec) H3A 1P7

11. DEMANDE D'ATTESTATION DE FRÉQUENTATION ET DEMANDE DE BULLETIN

Tout étudiant qui désire obtenir une lettre d'attestation de fréquentation scolaire doit la récupérer sur Omnivox/Mes services/Demande de document.

L'étudiant peut consulter son bulletin sur Omnivox/Léa/Notes d'évaluation/Relevé de notes finale. La demande d'une copie officielle de son bulletin doit s'adresser au soutien pédagogique, Fatma Cheurfa, par MIO ou se faire en personne au local 300. Il y a un délai de 24 heures pour toutes demandes.

12. CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Toutes les modifications aux coordonnées personnelles doivent être faites sur Omnivox par l'étudiant

13. COMMANDITE

La commandite est une autorisation que le collège donne à un étudiant pour lui permettre de suivre un cours que le collège ne peut lui offrir dans une autre institution. L'étudiant peut aussi obtenir une commandite pour reprendre un cours échoué ou un cours abandonné.

Pour obtenir une commandite, l'étudiant doit s'adresser au soutien pédagogique, Fatma Cheurfa, par MIO ou se présenter au local 300. Il y a un délai de 24 heures pour toutes demandes.

14. L'ATTESTATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

À chaque session, tous les étudiants doivent compléter sur Omnivox un formulaire d'attestation de fréquentation scolaire qui confirme leur présence aux cours. Cette attestation comporte la liste de tous les cours suivis par l'étudiant.

15. LA RÉINSCRIPTION DES ÉTUDIANTS

En juin, la direction des études procède à l'évaluation du dossier de l'étudiant en se basant sur les résultats obtenus. Tous les élèves seront automatiquement réadmis à l'année scolaire suivante, sauf avis contraire de la direction des études. Certains étudiants en difficulté peuvent être admis conditionnellement au niveau supérieur. Lorsqu'un étudiant échoue plus de la moitié de ses cours ou certains cours fondamentaux, **il est refusé à la session suivante**. Pour être réadmis au collège, il doit soumettre une lettre d'intention expliquant

la raison des échecs et la motivation de poursuivre son programme d'études. Par exemple, un étudiant qui a été refusé pour la session d'automne 2021 aura la possibilité de revenir à l'hiver 2022. Cette demande sera soumise au Comité des admissions et rendra une décision.

16. PROCÉDURE D'IMPRESSION DANS LES LABORATOIRES INFORMATIQUES ET À LA BIBLIOTHÈQUE

Pour imprimer un document, l'étudiant doit se connecter à un ordinateur du collège en entrant son nom d'utilisateur et son mot de passe. Au début de chaque session, le collège attribue à tous les étudiants un quota d'impressions de 650 pages. S'il en a besoin, un étudiant peut acheter pour un minimum de 2 \$ un nombre supplémentaire d'impressions en se présentant au local 310. L'utilisation de la fonction recto-verso permet de réduire la consommation de papier.

17. RÉSEAU SANS FIL

Le collège a un réseau sans fil sur tous les étages, incluant la cafétéria, le salon des étudiants (lounge), la bibliothèque, les bureaux des professeurs, les salles de cours, etc.

Code d'utilisation : OSULLIVAN_WIFI

Mot de passe : fondation1916

Par contre, l'utilisation des portables pendant les heures de cours est laissée à la discrétion de chaque enseignant.

18. BIBLIOTHÈQUE

Local 100

Il est important de noter que la bibliothèque demeure le local par excellence pour vous concentrer sur vos travaux et recherche.

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi	8 h à 18 h
Vendredi	8 h à 17 h

Tout changement d'horaire est affiché à la porte d'entrée de la bibliothèque.

Règlements généraux

- Un maximum de deux livres peut être emprunté pour deux semaines. Il est possible de renouveler si les documents ne sont pas requis par un autre usager. Le renouvellement se fait sur place.
- Un seul DVD peut être emprunté à la fois et il doit être remis le lendemain.
- Il est possible d'emprunter trois périodiques, sauf les derniers numéros, pour une durée de trois jours.
- Les étudiants sont responsables de tout document perdu ou endommagé et devront en défrayer le coût de remplacement.
- Une amende de 25¢ par jour est imposée pour chaque document en retard.
- Le silence est de rigueur à la bibliothèque.

- Il est interdit de fumer et de consommer nourriture ou boisson.
- Un photocopieur à l'entrée de la bibliothèque est à la disposition des étudiants au coût de 10¢ la copie.
- Les téléphones cellulaires et les téléavertisseurs doivent être mis hors service.

Mise en réserve

Les livres réservés par les professeurs sont retirés temporairement de la circulation et mis à la disposition des étudiants, au comptoir du prêt, pendant la durée d'un cours ou pour un travail. Pour les consulter, vous devez vous adresser à la bibliothécaire.

Ordinateurs

Les postes de travail de la bibliothèque sont réservés strictement à des fins pédagogiques : recherche documentaire sur Internet ou rédaction de travaux. Le clavardage (i.e. *chat*) et les jeux sont interdits. Une imprimante est mise à la disposition des étudiants.

Prêts de portables

Des portables sont mis à la disposition des étudiants pour utilisation à la bibliothèque seulement sur présentation d'une carte étudiante et d'une autre pièce d'identité (carte d'assurance maladie ou permis de conduite).

19. SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE

Local 301

Le rôle de la coordonnatrice à la vie étudiante est de travailler avec et pour vous afin d'aider à assurer une qualité de vie agréable pour tous les étudiants au collège ou à distance. Elle est à l'écoute des besoins des étudiants et offre assistance et support dans plusieurs domaines. De plus, avec l'aide des représentants de classe qui sont élus par leurs pairs, elle planifie et organise des activités parascolaires dans le but de développer un sentiment d'appartenance, de contribuer au bien-être général et par conséquent à la réussite scolaire de tous. La coordonnatrice à la vie étudiante est aussi responsable du guichet unique qui contient plusieurs ressources d'information qui concernent les étudiants, notamment liées aux violences à caractère sexuel et autres sujets liés à leur santé et leur développement personnel. C'est elle qui s'occupe également du Bulletin des diplômés, de l'agenda, des photos de finissants, etc.

Voici quelques exemples d'initiatives relevant des Services à la vie étudiante:

Activités

- Journée d'orientation
- Célébrations pour la rentrée, les journées thématiques et les fêtes
- Journée multiculturelle
- Collation des grades
- Collectes de fonds et charité
- Concours variés

Comités

- Socioculturel
- Environnement
- Santé

Et bien d'autres... selon vos intérêts et vos souhaits !

Santé et premiers soins

La santé et sécurité de nos étudiants nous tiennent à cœur. S'il-vous-plaît veuillez aviser la coordonnatrice à la vie étudiante de toute condition demandant une attention particulière, relativement à votre santé. Évidemment, tout échange d'information restera strictement confidentiel.

Les étudiants nécessitant des premiers soins mineurs peuvent s'adresser au service à la vie étudiante et les cas plus sérieux seront référés à des professionnels de la santé. Toutes blessures ou accidents survenus au collège doivent être rapportées à la coordonnatrice à la vie étudiante.

Voici une liste de ressources qui peuvent être utiles :
Il n'en tient qu'à vous de faire le premier pas!

Certaines lignes d'aide sont disponibles 24 heures/24*

URGENCES	
Police/Ambulance/Pompiers*	911
Info-Santé et Info-Sociale*	811
Centre Anti-Poison*	1 800 463-5060
SANTÉ	
Clinique Alpha Médic	514 933-8383
Clinique Métro Médic	514 932-2122
CLSC Métro Guy-Concordia	514 934-0354
Info-Cancer	1 800 363-0063
Cliniques des troubles de l'alimentation	450 800-6181
Grossesse Secours	514 271-0554
LIGNES D'ÉCOUTE ET D'AIDE	
La ligne parents*	1 800 361-5085
Protection de la Jeunesse Montréal*	514 896-3100
Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw	514 935-6196
SOS Violence conjugale*	1 800 363-9010
Ligne ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle*	1 888 933-9007
Tel-Aide	514 935-1101
Jeunesse, J'écoute*	1 800 668-6868
Tel-Jeunes*	1 800 263-2266
Interligne (Gai Écoute)*	1 888-505-1010
Suicide Action Montréal*	1 866 277-3553
Multi-écoute (aide aux immigrants)	514 737-3604
Centre d'intervention de crise TRACOM	514-483-3033
Jeu : Aide & Référence*	514 527-0140
DROGUES & ALCOOL	
Urgence - dépendance en toxicomanie*	514 288-1515
Alcooliques Anonymes (A.A.)*	514 376-9230
Cocaïnomanes anonymes (C.A.)*	514 527-9999
Drogue: aide et reference*	514 527-2626

Narcotiques Anonymes (N.A.)	1 855 544-6362
AIDE JURIDIQUE	
Aide juridique de Montréal & Laval	514 842-2233
Clinique d'info juridique (Univ. McGill)	514 398-6792
Commission des services juridiques	514 873-3562
Consultation gratuite lors d'une arrestation	1 800 842-2213
Info-Crime Montréal	514 393-1133
Centres de justice de proximité	514 227-3782
Aide et assistance juridiques	211
À deux mains (services juridiques sans frais et autres)	514 481-0277

Service d'aide aux étudiants « coaching »

Ce service préconise une approche personnalisée en présentiel ou à distance qui vise autant le bien-être de l'étudiant que sa réussite scolaire. La fréquence des rencontres est déterminée selon la difficulté rencontrée, la disponibilité de l'étudiant et sa volonté d'entreprendre la démarche suggérée. Tout se fait sur une base volontaire. Pour obtenir une rencontre, vous devez prendre un rendez-vous auprès de la coordonnatrice de la vie étudiante.

Ce sont les besoins des étudiants qui dictent la structure du « coaching ». C'est donc dire qu'il y a une évolution constante et progressive de ce service. Le fondement du « coaching » repose sur une démarche qui vise à sensibiliser l'étudiant aux attentes du milieu professionnel auquel il veut accéder, à le responsabiliser face à son apprentissage et à lui fournir les appuis qui favorisent la réussite.

Mis à part les problèmes personnels qui sont souvent soulevés lors des rencontres, les sujets les plus souvent abordés sont :

- La gestion du temps;
- La gestion du stress;
- La prise de notes;
- Le manque de confiance en soi;
- Le manque ou la baisse de motivation;
- Les problèmes reliés aux relations obligatoires que l'étudiant doit entretenir sur une base quotidienne
- La remise en question de son choix initial de programme;
- Le règlement de conflits.

20. CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE

Plusieurs services sont disponibles en présentiel ou à distance. Les services sont individualisés, personnalisés et courtois pour le soutien à l'apprentissage.

Tutorat

Le Centre d'aide offre un service personnalisé sous forme de rencontres individuelles avec un tuteur à l'écoute des besoins de l'étudiant, en anglais, en français, et pour les programmes de techniques juridiques. Le Centre d'aide permet d'identifier les erreurs des étudiants et de les guider dans l'autocorrection des travaux corrigés par les professeurs.

Le rôle du tuteur est de rendre compréhensible la matière non comprise, de l'expliquer le plus simplement possible, d'explorer des stratégies d'étude, d'organisation du travail, de prise de notes, etc. Le tuteur n'est pas là pour faire et corriger les travaux; son rôle est de répondre aux questions face à la matière non comprise.

Les inscriptions se font au début de chaque session. Le formulaire d'inscription est disponible au centre d'aide ou sur **Omnivox**, mes communautés/ centre d'aide. L'étudiant doit compléter le formulaire, faire approuver sa demande par son professeur et le remettre au centre d'aide qui prendra en charge le jumelage avec un tuteur, selon la disponibilité.

Les étudiants qui ont participé à toutes les rencontres reçoivent un certificat de participation à la fin de la session.

Tutorat par les pairs

Tutoré

Afin de se prévaloir du service du tutorat par les pairs, l'étudiant doit s'inscrire en complétant le formulaire « demande d'aide pour tutoré » disponible au centre d'aide, ou sur OmnivoX, mes communautés/ centre d'aide. L'étudiant doit compléter le formulaire, faire approuver sa demande par son professeur et le remettre au centre d'aide qui prendra en charge le jumelage avec un tuteur, selon l'horaire des étudiants.

Tuteur

L'étudiant qui désire être tuteur doit compléter le formulaire « d'inscription du tuteur » disponible au centre d'aide ou sur OmnivoX, mes communautés/ centre d'aide. Le formulaire complété doit être signé par le professeur afin de recommander l'étudiant et le remettre au centre d'aide qui prendra en charge le jumelage selon l'horaire des étudiants.

Le collège rémunère une heure de tutorat par étudiant par semaine au tuteur.

Services adaptés

Tout étudiant ayant en sa possession le rapport diagnostic d'un professionnel reconnu (ex. : médecin, orthophoniste, psychologue, neuropsychologue) attestant d'une situation de handicap peut se prévaloir des services adaptés.

Une rencontre avec un professionnel du centre d'aide à la réussite permettra d'analyser les besoins de l'étudiant et de mettre en place un plan d'intervention y répondant. Les accommodements accordés y seront mentionnés. Ils peuvent prendre les formes suivantes :

- Temps supplémentaire pour les examens;
- La possibilité de rédiger ses examens dans un local isolé et d'obtenir des précisions des enseignants si cela est autorisé;
- La possibilité d'utiliser des coquilles pour les évaluations en classe;
- La possibilité d'utiliser un ordinateur portable comprenant un programme de prédiction orthographique et de synthèse vocale (*Word Q*) et un correcteur (ex : Antidote)

21. MATERIEL PÉDAGOGIQUE

Les listes des livres requis pour chacun des programmes sont disponibles sur OmnivoX.

Aucune photocopie des livres disponibles ne sera peut lui être refusé. Le collège applique une politique de tolérance zéro face à l'usage des livres photocopiés.

Les étudiants peuvent acheter tous les livres nécessaires aux cours à Concordia Book Stop située au 1400, Boul De Maisonneuve (Pavillon J.W. McConnell). La librairie Book Stop se trouve au sous-sol du pavillon J.-W.-McConnell, au campus Sir-George-Williams. Elle est accessible par l'entrée située au 1453, rue MacKay. Les heures d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Concordia Book Stop accepte les paiements par carte de crédit, (VISA, MASTERCARD) ou par *PayPal*.

Exercices de feu – Sorties d’urgence

Les étudiants sont tenus de se familiariser avec les plans d’évacuation affichés dans tous les locaux.

De plus, au signal de l’alarme d’incendie il est impératif de :

- garder le silence
- rester calme
- laisser les livres et cahiers dans la salle de classe
- ne pas aller chercher manteaux et bottes au vestiaire
- ***ne pas utiliser les ascenseurs.***
- ***ne pas courir.***

Un exercice de feu aura lieu au début de l’année scolaire.

Carte étudiante

Tous les étudiants doivent obtenir une carte étudiante afin d’avoir accès aux divers services offerts par le collège. Veuillez suivre les directives sur **Omnivox** pour la création de votre carte numérique. Les étudiants désirant avoir une carte imprimée doivent se présenter à la réception.

Vestiaire

Un casier est disponible pour chaque étudiant. Les effets personnels doivent être gardés sous clé (sac à main, manteau, livres, etc.). Aucun objet de valeur (argent, cartes de crédit, cellulaire, etc.) doit être laissé dans votre casier. ***Le collègue ne peut être tenu responsable des articles volés, endommagés ou perdus.*** Les casiers doivent être vidés au mois de mai, (à moins d’être inscrit à la session d’été) ainsi qu’à la fin du programme d’études.

Cafétéria

La cafétéria est située au rez-de-chaussée (local 06). Cette salle est ouverte tous les jours de 7 h 30 à 18 h. Des repas chauds et froids sont disponibles au comptoir, de 7 h 30 h à 15 h. Vous y trouverez aussi des machines distributrices.

Il est à noter que la consommation d’aliments et de boissons est strictement défendue en classe. Par contre, les bouteilles d’eau et les tasses ou thermos munis d’un couvercle sont acceptés.

Nous vous demandons de garder la cafétéria propre en utilisant les poubelles et bacs à recyclage.

Babillards

À chaque étage il y a des babillards où des avis officiels et des renseignements peuvent être affichés. Les renseignements importants et les avis officiels du personnel administratif sont affichés sur le babillard à l’entrée du collège. Les étudiants doivent consulter régulièrement les babillards pour se tenir au courant de ce qui se passe au collège.

Les étudiants qui suivent leurs formations en ligne doivent fréquenter le site officiel du collège ou la page d’accueil d’Omnivox afin d’avoir des informations à jour.

Tout communiqué préparé par les étudiants doit être affiché exclusivement sur les babillards réservés à cet effet, et non sur les murs. Les textes doivent être écrits dans une langue correcte et être approuvés par la coordonnatrice de la vie étudiante.

Objets perdus ou trouvés

Les objets perdus ou trouvés peuvent être remis ou récupérés au bureau du Service de la vie étudiante au local 301 ou à la réception (local 01).

22. RÈGLEMENTS DU COLLÈGE

Téléphones

En classe et à la bibliothèque, les téléphones cellulaires et tout autre objet électronique personnel (baladeur, MP3, IPOD, etc.) doivent être mis hors service et rangés dans les sacs. Un téléphone de courtoisie est disponible à la réception.

Aucun message n'est transmis aux étudiants sauf un appel d'urgence; par exemple, pour annoncer une maladie grave ou une hospitalisation des parents ou d'un enfant, une mortalité, etc. En dehors de ces circonstances, nous ne transmettons pas d'appels.

Usage du tabac, des cigarettes électroniques ou autres produits équivalents

Selon la « Loi sur le tabac » il est strictement interdit de fumer dans le collège ainsi qu'à l'extérieur dans un rayon de 9 mètres (30 pieds) de la porte d'entrée du collège. Les fumeurs ne pourront pas fumer sur le palier ou les marches du collège.

Le collège est dans l'obligation de faire respecter ce règlement.

Possession et consommation de cannabis

Selon la Loi, la possession et la consommation de cannabis sont interdites dans les locaux et les bâtiments du collège.

Drogue et alcool

Il est strictement défendu de posséder ou de consommer drogue et alcool au collège. Les étudiants intoxiqués ne seront pas admis en classe et risquent un renvoi.

Ascenseurs

L'utilisation des ascenseurs est strictement réservée au personnel administratif, aux professeurs et aux visiteurs. Les étudiants doivent utiliser les escaliers.

Bris

Si un étudiant est reconnu coupable de vandalisme ou si un étudiant cause des dommages à la propriété du Collège O'Sullivan, il devra rembourser les frais encourus par le collège.

Tenue vestimentaire

Soignez votre apparence. Souvent, des professionnels visitent le collège en quête d'employés éventuels. Il est normal que les étudiants portent une attention particulière à leur apparence et s'habituent, au cours de leurs années d'études, à bien choisir leur garde-robe.

Vous devez vous vêtir de façon appropriée au collège et lorsque vous suivez vos formations en ligne. Évitez les modes extrêmes. Des souliers doivent être portés en tout temps; le port des bottes d'hiver n'est pas permis en classe.

Propreté

La propreté au collège est la responsabilité de tous. Votre collaboration est nécessaire afin de maintenir la propreté des lieux. Des bacs de recyclage permettant le tri sélectif sont disponibles à tous les étages du collège.

Équipement

En aucune circonstance, l'équipement informatique ne doit être déplacé en dehors de la salle de cours. La consommation de nourriture et de boissons près du matériel informatique est interdite. L'étudiant doit respecter tout matériel mis à sa disposition et aviser par courriel le responsable du Service informatique de toute défektivité. L'étudiant est tenu responsable des bris et des dommages des appareils dont il a l'usage.

Visiteurs

Il est strictement défendu à quiconque d'assister à un cours ou de circuler à l'intérieur du collège sans autorisation. Tout visiteur doit s'identifier à la réceptionniste. Toute personne désirant rencontrer un étudiant doit attendre à l'entrée du collège.

23. POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (VCS)

La Politique est une occasion pour le Collège de réaffirmer que le respect entre les personnes est une valeur fondamentale et de renforcer les actions en place pour contrer toutes formes de violences, y compris celles à caractère sexuel.

Ainsi la Politique, tout en prévoyant des services, des modes d'accompagnement et des mesures de soutien dans les cas de violences à caractère sexuel, et ce sans que le Collège se substitue au processus d'enquête policière ou au processus judiciaire, accorde une place importante à l'éducation, la sensibilisation et la prévention sur cette question, en concordance avec la mission première et les valeurs fondamentales du Collège. Toute la communauté collégiale doit se conformer à la Politique de même que les intervenants externes avec qui le Collège entretient des relations. **Cette formation est obligatoire pour tous.** Voir les liens suivants :

<https://osullivan.brightspace.com/d21/le/content/8190/Home>

<https://www.osullivan.edu/fr/la-vie-etudiante/>

24. SERVICE DE PLACEMENT

Local 01

Durant leur programme d'études les étudiants bénéficient des services suivants en présentiel et à distance:

- Ateliers de pré-emploi qui permettent aux étudiants d'identifier leurs intérêts, de rédiger un curriculum vitae, de se préparer aux entrevues et de connaître des techniques pour se démarquer des autres candidats;
- Conférences données par des employeurs et des anciens étudiants portant sur le marché du travail et sur les perspectives d'emploi;
- Affichage des postes offerts aux étudiants et diplômés du Collège O'Sullivan disponible sur le site Internet.

Tous les étudiants et les diplômés du Collège O'Sullivan ont droit au Service de placement; ce service est sans frais, et ceci tout au long de leur carrière. Des conseillers sont à la disposition des étudiants qui désirent discuter de stratégies et obtenir des outils pour leur recherche d'emploi.

Le Service des stages et placement a comme objectif principal d'aider tous les diplômés à trouver leur place sur le marché du travail. Pour ce faire, nous recevons quotidiennement des offres d'emploi qui sont transmises aux étudiants par affichage sur le site Internet du collège. Le Service des stages et placements offre aux employeurs la chance d'utiliser un service gratuit d'annonce et de présélection de candidats. Les personnes intéressées à postuler n'ont qu'à en faire part au conseiller qui s'occupera d'acheminer leur curriculum vitae à l'employeur concerné.

Bilinguisme

Le bilinguisme étant un critère d'embauche souvent exigé par les employeurs, le collège encourage tous ses étudiants à perfectionner leurs connaissances de la langue française et anglaise.

25. SERVICES FINANCIERS

Local 310

Programme d'aide financière

Les étudiants du Collège O'Sullivan peuvent profiter du programme de prêts et bourses offert par le ministère de l'Éducation du Québec. Les étudiants qui possèdent un code permanent attribué par le ministère de l'Éducation peuvent remplir leur demande en ligne à l'adresse suivante : www.afe.gouv.qc.ca .

L'étudiant qui ne possède pas un code permanent doit se procurer un formulaire, le remplir et le faire parvenir au ministère de l'Éducation. Les formulaires sont disponibles au local 01, au service des admissions ou sur le portail *Omnivox/Mes communautés/Étudiants/Frais-Paiement-Prêts et Bourses*.

Frais de scolarité

Assurez-vous que votre compte est à jour en tout temps. Les paiements par chèque ou argent comptant peuvent être faits entre 8 h 30 et 12 h 30 ou entre 13 h 30 et 16 h 30 à la salle 310. Tous les modes de paiement (Visa, MasterCard, paiement direct, chèque et argent comptant) peuvent être faits au bureau de la réception entre 8 h 30 et 17 h. Il est également possible de consulter et d'effectuer des paiements en

ligne (Visa et MasterCard) en tout temps dans le système Omnivox. Les étudiants qui omettent d'acquitter leurs droits de scolarité encourent la suspension.

Relevés d'impôt pour les frais de scolarité

Les étudiants doivent récupérer électroniquement sur le portail Omnivox les feuillets d'impôt relatifs aux frais de scolarité. Aucun reçu n'est posté.

Remboursement et annulation

Les droits de scolarité sont remboursables selon les politiques approuvées par le ministère de l'Éducation du Québec. Les droits d'inscription ne sont jamais remboursables.

Les étudiants doivent annuler leur inscription par courrier recommandé. Si un étudiant se désiste dans les dix jours qui suivent la signature du contrat, mais avant le début des cours, il doit verser une pénalité égale à un dixième du montant convenu. L'étudiant qui abandonne pendant la session doit acquitter les droits au prorata des classes reçues, en plus d'une pénalité égale à un dixième du montant total convenu pour ce cours ou ce programme.

Un étudiant qui annule sans nous aviser ne recevra aucun remboursement.

26. BOURSES ET PRIX DE MÉRITE

Reconnaissance des efforts scolaires

Liste d'honneur du Président

Les étudiants qui obtiennent une moyenne générale égale ou supérieure à 85% reçoivent une lettre de félicitations de la Directrice générale du collège. Leurs noms sont inscrits sur la liste d'honneur du président publiée dans le journal étudiant.

Pour être sur cette liste, les étudiants doivent satisfaire les critères suivants :

- Être étudiant à temps plein
- N'avoir aucun échec durant la session
- N'avoir abandonné aucun cours durant la session
- Avoir une moyenne de 85 % et plus
- La note de stage n'est pas comptabilisée en vue de la liste d'honneur

Liste de la Reconnaissance des efforts scolaires

Les efforts scolaires de certains étudiants qui n'atteignent pas nécessairement une moyenne générale de 85% sont aussi reconnus. Les professeurs sont invités à identifier ces étudiants qui reçoivent aussi une lettre signée par la Directrice générale du collège les félicitant pour leurs efforts scolaires. Leurs noms seront publiés dans le journal étudiant.

Pour être sur cette liste, les étudiants doivent répondre aux critères suivants :

- Être persévérant (effort soutenu)
- Être présent aux cours
- Avoir remis des travaux aux dates indiquées
- Avoir une attitude positive
- Démontrer un progrès remarquable (amélioration académique)

Bourses d'excellence – 500 \$

Cette bourse est remise à un étudiant qui s'inscrit à temps plein pour la première fois à un programme de diplôme d'études collégiales (DEC) immédiatement après ses études secondaires.

Cette bourse est attribuée en fonction de l'excellence du relevé de notes du secondaire.

Tous les étudiants qui soumettent une demande d'admission à un programme de DEC à temps plein avant le 1^{er} mars sont admissibles.

La bourse est offerte par la Fondation du Collège et est remise en deux versements. Elle est déduite des frais de scolarité. Une bourse pour chaque programme de DEC est remise.

Bourse FAIRFAX – 4000 \$

Cette bourse est remise à un étudiant qui s'inscrit à temps plein pour la première fois à un programme menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC).

Afin d'être éligible, l'étudiant doit répondre aux critères suivants :

- être bénéficiaire de l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec ou démontrer un besoin financier
- être citoyen canadien ou résident permanent
- être inscrit à temps plein pour la première fois dans un programme de DEC immédiatement après ses études secondaires
- n'avoir jamais reçu auparavant la bourse FAIRFAX
- avoir une moyenne générale de 75 % et plus au secondaire
- ne pas avoir abandonné de cours de son programme d'études DEC
- doit être présent à tous ses cours, n'avoir aucun rapport d'absences, aucun rapport de plagiat et aucun rapport disciplinaire à son dossier d'étudiant
- réussir tous ses cours (aucun échec)

La bourse du lauréat sera renouvelée chaque année pour la durée de son programme d'études (maximum trois ans) s'il satisfait toujours les critères énumérés ci-haut.

Cette bourse est directement applicable aux frais de scolarité et est remise en deux versements.

Bourses d'études du Colonel J.R. Rousseau – 300 \$

La fondation du Collège décerne cinq bourses d'études de 300 \$ chacune annuellement.

Afin d'être éligible, l'étudiant doit rencontrer les exigences suivantes :

- Les candidats doivent soumettre un texte d'environ 500 mots portant sur les raisons qui les incitent à entreprendre une carrière dans le domaine d'études choisi et leurs objectifs à long terme;
- Être étudiant à temps plein et être étudiant pour la prochaine session;
- Compléter la demande avant le 30 avril.

Ces bourses sont déduites des frais de scolarité de la session suivante.

Prix et distinctions remis lors de la Cérémonie des finissants :

Distinction « Mention d'honneur »

Afin d'avoir cette mention sur son diplôme et/ou son attestation, l'étudiant doit satisfaire les critères suivants :

- Obtenir son DEC ou son AEC
- N'avoir aucun échec
- Être étudiant à temps plein
- Avoir une moyenne générale de 85 % ou plus

Médaille du Gouverneur général du Canada

Cette médaille est décernée à l'étudiant qui a obtenu son DEC ainsi que son diplôme du Collège avec la moyenne générale la plus élevée.

Prix d'excellence en langue française – Prix Gérard Blondeau – 150 \$

Prix d'excellence en langue anglaise – 150 \$

Ces bourses sont remises par la fondation du Collège et sont accordées à l'étudiant qui rencontre les critères de sélection suivants :

- réussite des quatre cours de littérature avec une moyenne générale de 75 % et plus
- réussite d'au moins un des cours de littérature 101-102 ou 103 (ces cours doivent être suivis au Collège)
- le lauréat sera déterminé par la plus haute moyenne

Prix « Activités O'Sullivan »

Ce prix est accordé à l'étudiant qui a le plus contribué aux activités étudiantes pendant ses études au Collège.

Prix d'excellence par programme – 300 \$

Chaque programme est reconnu par une bourse d'études de 300 \$ décernée à l'étudiant qui a détenu la moyenne scolaire la plus élevée durant ses études au Collège.

Prix Aura-150 \$

Le prix AURA veut valoriser les auteurs de projets rassembleurs réalisés dans les collèges membres de l'Association des collèges privés du Québec.

Les auteurs de ses projets sont des étudiants qui ont à cœur la réussite de leurs études et qui s'investissent dans des activités parascolaires. Ils se sont distingués dans un projet rassembleur ou encore se sont illustrés par leur engagement hors du commun au collège.

Critères d'admissibilité

Les projets appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes:

- Aide et soutien aux pairs
- Coopération internationale
- Culture et société
- Promotion et rayonnement dans la communauté
- Santé, bien-être et environnement
- Sport
- Tout autres projets ayant des retombés positives à la vie étudiante.

Critères de sélection

Les réalisations sont évaluées à partir des critères suivants:

- Caractère rassembleur
- Retombées dans la communauté (interne ou externe)
- Réussite des études.

Pour soumettre votre candidature, vous devez compléter le formulaire que vous trouverez sur Omnivox /mes communautés/ Soutien pédagogique / Service de la vie étudiante.

Le prix sera remis lors de la cérémonie de la reconnaissance du mérite collégial au mois de juin.